

10^{c.}

Journal du Lot

10^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements.....	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les Alliés et les bolcheviks. — La production mondiale du charbon. — Le nouvel emprunt. — Pour la sécurité mondiale.

La Conférence projetée avec les bolcheviks reste à l'ordre du jour. Mais dans les pourparlers à venir, écrit la Cause Commune, qui défendra les intérêts de la Russie, non pas de la Russie des Soviets, mais de la Russie qui souffre et qui se ruine, qui saigne et qui se débat sous le régime de Lénine ?

Toutes les hésitations, toutes les répugnances des Alliés, et particulièrement de la France, à l'égard des bolcheviks, dit le journal de Bourke, ne provenaient-elles pas de ce qu'on savait, comme on le sait aujourd'hui, qu'ils ne sont pas un gouvernement, qu'ils n'ont pas l'adhésion de la Russie, qu'ils sont détestés par la grande masse du peuple russe et aussi que leur régime terroriste n'est malgré tout que provisoire.

C'est donc pas en eux que les Alliés peuvent voir des partenaires, possédant et l'autorité morale et le droit de parler au nom de la Russie. Ce n'est donc pas leur présence à la Conférence projetée de Londres, qui pourrait constituer la sauvegarde, des intérêts de la Russie.

Or, la France, l'amie désintéressée de la Russie, ne peut pas et ne saurait négliger ces intérêts.

A elle surtout de persister à ne voir dans les bolcheviks que des usurpateurs. A elle de mettre en harmonie sa politique et, dans la mesure du possible, celle de tous les Alliés, avec les intérêts généraux de la Russie.

Que la France pose la question de la dette extérieure russe, d'accord. Mais cela ne doit et ne peut être la seule base de sa politique russe.

La production mondiale du charbon accuse, pour 1919, une énorme diminution.

Les chiffres de la production mondiale de charbon durant les 4 dernières années ont été les suivantes : Tonnes métriques :

1916 :	1.270.000.000.
1917 :	1.336.000.000.
1918 :	1.232.000.000.
1919 :	1.170.000.000.

La Grande-Bretagne est responsable pour environ un tiers de cette énorme diminution dans la production, son apport ayant reculé de 292 millions de tonnes en 1913 à 237 millions en 1919. Or les houillères de la Grande-Bretagne n'ont pas eu à souffrir matériellement de la guerre, à la différence des houillères françaises et belges, et elles ont employé en 1919 plus de mineurs qu'en 1913 et à des salaires plus élevés.

Les Etats-Unis sont le seul pays où la production s'est élevée durant les années de guerre. De 482 millions de tonnes en 1915, la production américaine a atteint 335 millions de tonnes en 1916, 591 millions de tonnes en 1918. La grève en 1919, a provoqué un recul à 494 millions de tonnes. En Grande-Bretagne, on considère ces progrès avec crainte et non sans avoir raison, car, si la concurrence américaine s'affirmait dans le commerce mondial de la houille, il en découlerait des conséquences nombreuses et toutes déplorables pour nos voisins d'outre-Manche.

Au moment où l'approvisionnement en charbon est un problème si aigu, écrivait les Débats, il est intéressant de voir en quelle situation se trouve le pays qui, jusqu'ici, a été le maître du marché, et de ce que nous venons de voir, nous devons, nous autres Français, tirer comme conclusion que nous devons, sans arrêt, mettre avec rapidité en valeur nos forces hydrauliques et nous assurer des approvisionnements de pétrole : là est le salut.

Avant de se séparer, le Parlement a voté le projet concernant un nouvel emprunt. Cette opération avait été annoncée par le ministre des finances au moment même du dernier emprunt.

En dépit des accroissements d'impôts qui viennent d'être votés, il nous faut encore couvrir par des emprunts les dépenses extraordinaires qui pèsent sur notre budget.

Les conditions de ce dernier emprunt ont quelque chose de nouveau. C'est l'aveu que le taux normal de

l'intérêt est maintenant de 6 0/0. C'est à ce taux que sera émise la nouvelle rente. Les précédents ne cotaient peut-être pas moins au Trésor, mais on avait dissimulé le taux véritable par des émissions à 4 et 5 0/0 au-dessous du pair, ou avec des primes de remboursement. Ces combinaisons semblent avoir déconcerté une partie du public, qui aime les choses simples qu'on lui offre. Et comme, d'autre part, les emprunts précédents seront acceptés dans les souscriptions au nouvel emprunt, à condition qu'il s'y ajoute une somme égale en argent frais, les porteurs d'anciens emprunts ne pourront être désavantagés, s'ils trouvent le nouveau préférable. C'est juste, car ceux qui ont prêté leur argent à l'Etat au moment le plus critique ne doivent pas être traités moins favorablement que les prêteurs de la onzième heure.

Dans l'*Intransigeant*, M. Jean Fabry, député de Paris, montre quels heureux résultats aurait le vote du Reichstag abolissant le service militaire et désarmant la population civile, si toutefois cette décision était loyalement exécutée :

« Les forces allemandes ramenées à 4.000 officiers et 100.000 hommes, 7 divisions d'infanterie et 3 divisions de cavalerie, se recruteraient uniquement par voie d'engagements volontaires, dont la durée pour les sous-officiers et les soldats serait de 12 ans et pour les officiers de 25 ans au minimum. Jamais au cours d'une même année, le nombre des officiers ou des hommes de troupe quittant l'armée pour une cause quelconque avant l'expiration de leur engagement et remplacés, ne pourrait être supérieur à 200 officiers et 5.000 soldats. Ainsi théoriquement, en 12 ans, l'Allemagne ne pourrait instruire plus de 160.000 soldats, et en 25 ans, plus de 320.000 soldats et plus de 9.000 officiers. »

« Sans doute, il reste à l'Allemagne en ce moment des millions d'hommes instruits à l'école la meilleure, celle de la guerre et des cadres et des chefs en grand nombre ; mais, pendant 15 années, tant que nous tiendrons le Rhin, tant que l'opinion publique dans les pays allemands demeurera troublée et divisée, tant que la mobilisation d'une armée y demeurera chose difficile et précaire, nous attacherons nous restera également une aventure folle et pleine de risque mortels. Alors, si vraiment les clauses du traité étaient appliquées, dans 15 ans, l'Allemagne serait dans la situation suivante : ses soldats de la guerre auraient vieilli et disparu ; son matériel serait détruit ou démodé, et elle disposerait seulement d'environ 200.000 hommes instruits et jeunes, et de 5 à 6.000 officiers. »

Chambre des Députés
Séance du 31 juillet 1920

La Chambre vote un crédit de 3.500.000 francs pour la préparation des fêtes du Cinquantième de la République qui auront lieu le 11 novembre.

Le casino d'Enghien est supprimé par 383 voix contre 209.

Le budget retour du Sénat est voté par 500 voix contre 68.

Le ministre des Finances dépose le projet d'emprunt à rentes perpétuelles à 6 pour cent. Le projet est voté. Les sous-préfets ne seront pas supprimés.

Lecture du décret de clôture est donnée : la session est close.

Sénat
Séance du 31 juillet 1920

Le Sénat discute le projet relatif au protocole de Spa. M. Millerand renouvelle les déclarations qu'il a faites à la Chambre. Le projet est voté par 221 voix contre 31.

Le ministre des Finances dépose le projet d'emprunt : après quelques protestations insignifiantes, le projet est adopté à mains levées.

Le Sénat vote le budget retour de la Chambre et lecture du décret de clôture est donnée : la session est close.

INFORMATIONS
L'heure du châtime

Une dépêche de Leipzig annonce que 1.012 criminels de guerre vont être traduits devant la Cour impériale de justice.

Les noms de 68 de ces criminels ont été fournis par les Alliés. Le procureur général allemand, a fait demander aux Alliés, par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères, de produire devant la Cour les témoignages et les preuves qu'ils sont en mesure de fournir contre les coupables. Le procès des personnes incriminées n'aura donc lieu que lorsque auront été rassemblés les documents nécessaires à appuyer l'accusation.

La situation en Pologne

Des patrouilles de cavalerie rouge sont à 130 kilomètres de Varsovie. L'armée des Soviets force ses étapes en descendant du Nord-Est vers la capitale de la Pologne. Les gros de ses forces occupent Bielostok, à 175 kilomètres de Varsovie, et Ossowiez. Il se dirige maintenant sur Lomza.

A Varsovie, on ne semble pas désespéré par cette situation ; les troupes polonaises conservent un esprit excellent. Il se pourrait donc que les bolcheviks, qui ont décidé de faire trainer les négociations d'armistice jusqu'au 4 août, soient déçus dans leurs espérances d'être à Varsovie pour cette date.

Aux héros de Verdun

Dimanche a eu lieu à Verdun l'inauguration d'un monument élevé, par les soins d'un comité hollandais,

aux soldats français morts en héros dans l'inoubliable bataille dont cette région fut le théâtre.

M. Honnorat, ministre de l'instruction publique, qui présidait la cérémonie, a prononcé un discours.

Le monument n'est autre que « la Défense », de Rodin : une France, le visage crispé, la bouche ouverte, ailes et bras tendus, lance un appel frémissant au-dessus d'un héros frappé à mort et dont le corps fléchit et s'affaisse.

Le service militaire supprimé en Allemagne

Après une longue et très vive discussion, le Reichstag a voté le projet de loi supprimant le service militaire obligatoire en Allemagne.

Le traité turc

Le colonel Henry a reçu les pouvoirs des plénipotentiaires ottomans et les a apportés au ministère des affaires étrangères, à Paris, où l'on procédera à leur vérification.

Il apportera ensuite les pouvoirs des plénipotentiaires alliés, qui seront soumis à la délégation ottomane.

On pense que le traité pourra être signé jeudi prochain.

Le nouvel emprunt

Le ministre des finances est autorisé à émettre au mieux des intérêts du Trésor et à inscrire à une section spéciale du grand livre de la dette publique, des rentes perpétuelles 6 p. 100. Ces rentes pourront être remboursées en totalité ou par séries à partir du 1^{er} janvier 1931.

Les rentes émises par application de la présente loi, jouissent des privilèges et immunités attachés aux rentes émises en vertu des lois du 16 novembre 1915, du 15 septembre 1916, de 26 octobre 1917, du 19 septembre 1918 et du 30 septembre 1919. Elles sont exemptes d'impôt.

Chronique locale

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 207^e dont les noms suivent :
Chaline Marcelin-Georges : excellent soldat, très dévoué et très courageux. Est mort pour la France, à son poste de combat, le 19 avril 1917. A été cité.
Cassagnade Jean : soldat très courageux, au front depuis le début de la campagne. Tué le 26 juillet 1916, devant Verdun. A été cité.
Cassan Pierre-Henri : au front depuis le début de la campagne, soldat courageux et dévoué, a fait preuve du plus grand entraînement pendant les combats du 17 au 21 avril 1917. Tué au cours des combats. A été cité.
Faure André-Denis : soldat très dévoué et très courageux, au front depuis le début de la campagne. Tué le 26 juillet 1916, devant Fleury. A été cité.

CHRONIQUE LOCALE

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 207^e dont les noms suivent :
Chaline Marcelin-Georges : excellent soldat, très dévoué et très courageux. Est mort pour la France, à son poste de combat, le 19 avril 1917. A été cité.
Cassagnade Jean : soldat très courageux, au front depuis le début de la campagne. Tué le 26 juillet 1916, devant Verdun. A été cité.
Cassan Pierre-Henri : au front depuis le début de la campagne, soldat courageux et dévoué, a fait preuve du plus grand entraînement pendant les combats du 17 au 21 avril 1917. Tué au cours des combats. A été cité.
Faure André-Denis : soldat très dévoué et très courageux, au front depuis le début de la campagne. Tué le 26 juillet 1916, devant Fleury. A été cité.

Aujourd'hui et... demain ! comme hier !

Cadurciens, chers compatriotes, habitants de Labarre, de Cabessut, de St-Georges, de Cabazat, des Badernes et du centre de la ville, ne vous plaignez plus, quand les bornes-fontaines ne couleront pas.

Cadurciens, nous avons pris de bien mauvaises habitudes ; nous voulons avoir l'eau à volonté ; nous la réclamons à tous les élus municipaux, depuis que nous avons des élus municipaux.

Nous nous plaignons que les fontaines ne coulent pas, en l'année 1920 ? Eh bien ! il n'y a rien de nouveau dans la cité des « Cats-durs » !

Qui, des « Cats-durs » : parce que si nous, honorables et charmants habitants de Cahors, nous sommes des têtes dures, si nous persistons, contribuables, à demander de l'eau, d'autre part, il y a les édiles, choisis parmi les Cadurciens les plus éminents, évidemment, qui, « cats durs », eux aussi, ne veulent, rien savoir pour donner de l'eau à leurs copains de cité.

Il n'y a rien de nouveau, disons-nous : la preuve, la voilà. Lisez, Cadurciens têtus.

« Samedi soir, à 10 heures 45 minutes, un incendie s'est déclaré dans la maison du sieur Gayet, limonadier à Cahors, rue Brives. L'alarme donnée aussitôt, les secours sont arrivés sur les lieux. Les sapeurs-pompiers, la gendarmerie, la troupe, le séminaire et la police, rivalisant de zèle, excités par l'exemple donné par M. le Préfet et les autorités qui étaient accourus au premier signal.

Malheureusement l'eau a manqué pendant assez longtemps et l'incendie, qui aurait pu être d'abord facilement conjuré, s'est ainsi développé jusqu'au troisième étage.

On se demande si des mesures ne pourraient être prises pour qu'au moment des sinistres les bornes-fontaines fussent ouvertes immédiatement.

Cadurciens, vous avez bien lu ? Eh bien, sachez que c'est le SAMEDI 23 DÉCEMBRE 1865 que nos grands-parents et grands-oncles parlaient ainsi et protestaient dans le Journal du Lot du MERCREDI 27 DÉCEMBRE 1865 !

Et nous sommes en 1920 : calculez la distance.

Contrits et stupides, nous n'avons qu'à nous incliner. Il n'y a pas autre chose à faire, et si nos pépés, nos mémés, nos grands tatas et nos grands tontons revenaient, ils seraient contents de voir que leur bon « Couou » est toujours le même.

Il s'agiraient : « Néssi, éren ; néssi, soun. » Et ils reparleraient.

LOUIS BONNET.

Citation

M. Emile Castanet, gendarme à Bretenoux, a été l'objet de la citation suivante :
« Gendarme dévoué : les 28 avril 1918, a fait preuve de courage, de dévouement et de mépris du danger, en portant secours à des personnes en danger de mort, sous un bombardement des plus violents. »
Félicitations.

Mutation

M. Doumène, lieutenant au 7^e d'infanterie (détaché au 18^e bataillon de tirailleurs sénégalais, Maroc), est affecté au 141^e d'infanterie.

Ecole militaire de St-Maixent

Dans la liste des candidats admissibles à l'Ecole militaire de Saint-Maixent, nous relevons le nom de l'aspirant Julien, du 7^e d'infanterie. Félicitations.

P. T. T.

Notre compatriote, Mlle Costes, vient de subir avec succès les examens du dernier concours.

Ouverture de la chasse

L'ouverture de la chasse est fixée au dimanche 15 août dans le Lot.

Dot Henry Giffard

Une dot de 500 francs, est accordée à Marie Fres-senge, pupille de l'Assistance publique du Lot.

A LA CHAMBRE

Au cours de la discussion du projet de loi concernant l'amnistie, M. Delmas a pris la parole pour soutenir un amendement.

Voici, d'après l'« Officiel », le compte rendu de l'intervention du député délégué du Lot :

MM. Delmas, prince Joachim Murat et Delpont ont déposé un amendement ainsi conçu :

« Ajouter à l'article 6 l'alinéa suivant :
« Amnistie pleine et entière est accordée aux faits d'indiscrétion d'ordre militaire commis dans des correspondances privées, et qui ont donné lieu à des condamnations prononcées par les conseils de guerre en vertu de la loi du 18 avril 1886 sur l'espionnage. »

La parole est à M. Delmas.

M. Delmas. Messieurs, notre amendement a pour but d'incorporer dans la loi d'amnistie, les indiscrétions d'ordre militaire commises dans des correspondances privées et qui ont donné lieu à des poursuites devant les conseils de guerre, en vertu de la loi du 18 avril 1886 sur l'espionnage.

A la date du 19 août 1915, le général en chef écrit ce qui suit :

« Il m'a été rendu compte d'indiscrétions d'ordre militaire commises dans des correspondances privées et portant notamment sur les emplacements, mouvements, effectifs d'unités, la nature, l'importance des fortifications, l'état moral des troupes.

« Ces indiscrétions tombent sous le coup de la loi pénale et doivent faire l'objet d'une information judiciaire devant les conseils de guerre. Si l'intelligence avec l'ennemi n'est pas établie, la base des poursuites se trouve dans la loi du 18 avril 1886. »

En fait, il y a eu des condamnations.

Je n'apporterai pas ici des cas d'espèce ; j'en ai cependant sous les yeux.

Je me bornerai à demander à la Chambre si vraiment le combattant qui, à la veille d'une attaque au cours de laquelle il a du reste fait vaillamment son devoir, a griffonné au crayon à l'adresse de sa femme : « Je suis à Verdun, nous attaquons demain ! », mérite aujourd'hui d'être nanti d'un casier judiciaire entaché du mot « espionnage » ? (Applaudissement.)

M. le président de la commission. La commission accepte l'amendement.

M. Delmas, Monsieur le président de la commission, je vous remercie.

M. le garde des sceaux. Le Gouvernement accepte également l'amendement.

La baisse

La baisse est-elle fictive ou réelle ? Des commerçants répondent : elle est fictive. Ceux-là présentent les factures des marchandises que leur envoient les fournisseurs. Il n'y a qu'à s'incliner, au moins pour certaines catégories de marchandises.

Les factures des articles de confection, par exemple, reçues le 27 juillet, subissent une augmentation de 35 0/0 sur les factures des mêmes marchandises livrées le 10 juillet.

On a trop tôt parlé de baisse, ou bien les gros faiseurs, se moquant du public, établissent à leur fantaisie les prix de vente.

Enregistrement

L'Officiel publie le tableau des indemnités de travail, de menues dépenses du timbre et du timbrage alloués dans chaque département aux contrôleurs spéciaux de comptabilité et aux gardes-magasins de l'enregistrement, des domaines et du timbre.

Les indemnités pour le Lot sont les suivantes :
Indemnité de travail : 800 francs.
Indemnité de menues dépenses du timbre : 350 francs.
Indemnité de timbrage : 100 francs.

PROJET DE LOI

Article premier. — Le premier alinéa de l'article 5 de la loi du 24 juin 1919 est modifié comme suit :

« Toute personne demandant le bénéfice de la loi sur les victimes civiles de la guerre devra se mettre en instance auprès du Ministre des Pensions, des Primes et des Allocations de guerre, dans l'année qui suivra la promulgation de la présente loi ou dans l'année qui suivra l'accident, s'il s'est produit après cette promulgation. »

Art. 2. — La loi du 20 octobre 1919, modifiant le premier alinéa de l'article 5 de la loi du 24 juin 1919 est abrogée.

Dans la séance du 27 juillet, M. Delmas a également fait adopter le projet de loi suivant :

Messieurs,
Le Gouvernement a présenté au Sénat un projet de loi tendant à rattacher au Ministère des Pensions, des Primes et des Allocations de guerre l'Office national des mutilés et réformés de guerre, précédemment rattaché au Ministère du Travail.

Ce projet de loi a été adopté par le Sénat après avoir été l'objet d'un rapport de la part de M. Albert Lebrun.

La Commission des pensions de la Chambre fait siennes les conclusions du rapport Lebrun, parce que ses considérations, logiquement, basées sur des faits et des dates, se passent de commentaires.

Nous pensions, avec M. Lebrun, qu'étant donné que la création du Ministère des Pensions est postérieure à celle de l'Office national des mutilés, il est logique de retirer cet office au Ministère du Travail pour le rattacher au Ministère des Pensions ; en effet, logiquement l'étude des questions relatives aux mutilés et réformés entre bien dans les attributions du Ministère des Pensions. Néanmoins, il reste entendu que cet établissement public garde la même autonomie que par le passé et continuera à être régi par les mêmes lois, décrets, arrêtés et règlements.

D'autre part, il convient de rattacher au Ministère des Pensions les crédits inscrits aux budgets des divers Ministères, autres que ceux relatifs aux gratifications et pensions, concernant les mutilés et réformés de la guerre, que la loi de finances du 29 juin 1918, dans son article 57, a rattachés au Ministère du Travail pour être mis à la disposition de l'Office national qui en assure la gestion, conformément à la réglementation prévue en la matière.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer d'adopter le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article premier. — L'Office national des mutilés et réformés de guerre, fondé par la loi du 2 janvier 1918, est désormais rattaché au Ministère des Pensions.

Art. 2. — Les crédits rattachés au Ministère du Travail en vertu de l'article 57 de la loi de finances du 29 juin 1918 seront rattachés, désormais, au Ministère des Pensions pour être mis à la disposition de l'Office national des mutilés et réformés de la guerre, dans les conditions déterminées par le dit article.

PROJET DE LOI

Article premier. — Le premier alinéa de l'article 5 de la loi du 24 juin 1919 est modifié comme suit :

Chronique sportive

Les championnats d'Aviron du Sud-Ouest

Comme le souhaitait le « Journal du Lot », la victoire a protégé de son aile des valeureux rameurs de l'Aviron Cadurcien : les couleurs de notre vieille société nautique étaient représentées à deux épreuves : par deux fois l'Aviron, détruisant des pronostics mal établis a enlevé la place d'honneur. Ceux qui s'intéressent aux sports dans notre ville avaient vu avec plaisir la société d'Aviron sortir de la léthargie où elle était plongée pendant la guerre et redevenir le club où l'on fait du sport, rien que du sport, et qui montre sa vitalité dans toutes les circonstances. Depuis 1914 notre vieux club n'avait participé à aucune compétition officielle : l'an dernier, la démolition ramenant à l'activité sportive ses quatre meilleurs rameurs lui permettait de conquérir de haute lutte la première place aux régates d'Agen. C'était ensuite la pale défaite infligée le 14 juillet aux anciennes étoiles cadurciennes par les jeunes rameurs de l'Aviron Agenais. Cette année, Sabaté, Combalbert, Henras, Lacoste, Rosset allaient de nouveau à Agen, pleins d'ardeur et désireux de réparer l'insuccès de leurs aînés. Mais le peu de loyauté de certains concurrents, faisant survenir une avarie à l'embarcation des Cadurciens, ne leur permettait pas de montrer leur supériorité sur les Agenais. Vint le 14 juillet 1920 ; Cahors voulait à tout prix prendre sa revanche ; le « quatre » aux couleurs cadurciennes, bien entraîné, possédant une énergie tenace, faisait connaître aux rameurs d'Agen deux défaites : l'équipe cadurcienne se montrait supérieure en yole de mer et en outrigger. Ces deux victoires, quoique nettes et indiscutables, ne faisaient pas espérer des rameurs bleus et blancs une aussi belle performance aux régates de Bayonne. Provoquant la joie de tous les sportifs sincères, une dépêche arrivée de Bayonne dimanche soir annonçait la victoire des Cadurciens au pays des Frères Forges. La principale épreuve pour les rameurs de Cahors était la course en yole de mer (débutants). Les meilleurs sociétés du Sud-Ouest participaient à cette épreuve du Championnat régional : Agen, Toulouse, l'Aviron Bayonnais, le Club nautique de Bayonne alignaient dans l'épreuve leurs meilleurs représentants, et neuf équipes prenaient le départ. Après une course étonnante Cahors s'adjudgeait la première place devant les deux sociétés bayonnaises. Une grande partie de la population amassée sur les rives de l'Adour, toutes les notoriétés du sport nautique régional acclamaient le bleu et blanc : Cahors a enlevé la coupe Glandaz (Sud-Ouest). C'est la première fois que l'Aviron Cadurcien connaît un tel succès ; et le Club est détenteur de la coupe des débutants (Sud-Ouest). Les quatre rameurs restent qualifiés pour disputer aux champions des autres régions de France cette coupe et s'affronteront dans la compétition nationale du 13 août, à Mâcon, seuls représentants dans l'épreuve de la région du Sud-Ouest. Félicitons donc sans réserve Sabaté, Combalbert, Lacoste, Henras, Rosset, qui ont acquis à leur Club, ce grand succès. Remercions les aussi pour avoir fait briller d'un plus vif éclat les couleurs de Cahors et d'avoir donné un peu plus de gloire sportive à notre cité.

Une Réponse

Le Syndicat des Bouchers de Cahors nous prie d'insérer la lettre suivante, en réponse aux déclarations que l'édile, M. Bach, formula dans la dernière séance du Conseil municipal au sujet de la vente de la viande :

Le Syndicat des Bouchers et Charcutiers de Cahors, ayant pris connaissance dans votre honorable journal, du 28 juillet écoulé, du vœu exprimé par M. Bach, dans la séance du Conseil Municipal du 24 juillet, au sujet de la vente du papier nécessaire à l'emballage des colis, vous demandons l'hospitalité de votre feuille, pour les quelques lignes ci-dessous destinées au public.

M. Bach prétend que pour 1 kilo de viande, le Boucher ou Charcutier lui vend 0 fr. 30 de papier.

Or, il est facile de se rendre compte que le poids du papier n'intervient aucunement dans le poids de la viande dans le commerce de boucherie et de charcuterie, car il n'y est pas usagé de poids inférieur à 20 grammes, le poids de papier dont on se sert se trouve toujours en supplément.

On pourrait dire aussi que le papier a atteint des prix élevés, et devient fort rare.

Au surplus, M. Bach et ceux qui partagent son avis, s'il y en a, n'ont qu'à se munir du papier nécessaire pour plier la viande ; lorsqu'ils viendront chez nous, de cette façon, d'après les évaluations personnelles, du Conseil municipal, ils réaliseront de sérieuses économies !

Nous tenons, cependant à rendre hommage au bon sens des Membres du Conseil Municipal, qui tiennent, publiquement, à laisser M. Bach responsable de ses affirmations.

Pour le Syndicat des Bouchers et Charcutiers, je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Bureau

Imprudente accusation

Une propriétaire des environs se rendait à Cahors conduisant sa voiture attelée d'une âne paisible. A deux kilomètres des portes de la ville, elle rencontra une honorable commerçante de Cahors qui lui demanda de vouloir bien lui permettre de placer sur la voiture un fardeau dont elle était chargée.

La villageoise accueillit favorablement cette requête et engagea même la dame qui la formulait à monter sur le siège du véhicule.

Or, rentrée en ville, la propriétaire ouvrit son sac à main et constata qu'il ne contenait pas une somme de 1.500 francs qu'elle assurait y avoir mis. En grand émoi, elle s'empressa de porter plainte au bureau de police.

Or, l'honorable commissaire de police se montra sceptique sur le fait du vol. L'honorabilité de la dame qui avait voyagé avec la plaignante est au-dessus de tout soupçon.

D'autre part, le sac contenant l'argent avait été trouvé parfaitement fermé. Que conclure ?

Sur les conseils du commissaire de police, la plaignante partit en automobile pour son domicile et retrouva sur une table et fort en péril, les 1.500 francs qu'elle croyait avoir emporté avec elle.

Obèses

Mardi matin on lui eut à Cahors les obsèques de M. Nové, propriétaire à Cabessut, décédé à l'âge de 58 ans, après une courte maladie.

Une foule nombreuse a suivi le convoi funéraire et adressa à la famille du regretté disparu, qui était un homme très estimé, ses vives sympathies. Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Etat des cultures

L'« Officiel » publie la situation des cultures des blés d'hiver et de printemps dans le Lot, situation comparée à la situation de 1919.

La situation est considérée comme bonne.

Marché du travail

Voici la situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 19 au 24 juillet 1920 :

Nombre de placements à demeure : 3 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes.

Offres d'emploi non satisfaites : 2 femmes.

Luzech

A la mairie. — M. Gabriel Miran, secrétaire de mairie, quitte son emploi pour celui de commis de perception.

Secrétaire à la mairie de Luzech depuis 1910, notre ami Miran avait su conquérir rapidement l'estime et la sympathie de tous.

Pendant la guerre il donna la mesure de son intelligence et de son dévouement à la chose commune.

Toujours au travail, il ne ménagea ni son temps, ni ses forces. A toute heure il assurait les multiples services que les tragiques circonstances venaient de créer. Il fut le conseiller avisé, l'organisateur habile, l'ami le meilleur et le plus dévoué de tous les affligés.

Nous regrettons, avec tous ses amis, le départ de M. Miran ; nos meilleurs souhaits l'accompagnent dans ses nouvelles fonctions et nous lui adressons nos sympathiques félicitations.

A son successeur, M. Lestage, nous souhaitons la plus cordiale bienvenue.

Cazals

M. Barel instituteur adjoint, vient d'être désigné pour effectuer un stage de 6 jours dans un centre d'instruction physique à Toulouse.

Bindou

Nous avons appris avec beaucoup de plaisir le succès à l'examen du brevet supérieur de M. Raoul Cassagne, élève-maître à l'Ecole normale de Cahors et fils de notre sympathique institutrice. Félicitations.

Été. — Samedi 28 août : à 20 h., retraite aux flambeaux.

Dimanche 29 août : à 8 h., tour de ville en musique, distribution de bouquets et de gâteaux ; à 10 h. 1/2, messe chantée en l'honneur des enfants de Bindou morts

AVIS DE NEUVAIN

Madame Veuve VINEL, ses enfants et les autres parents, ont l'honneur d'inviter leurs amis et connaissances au service de neuvaine qui sera célébré le jeudi 5 août 1920, à 10 heures du matin, en l'église Cathédrale, pour le repos de l'âme de

Monsieur François VINEL

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 26.

Les bolcheviks vers Varsovie

De Bâle : On mande de Koenigsberg que Ostrolenka et Wlana sont occupés par les Russes qui seraient ainsi à 60 kilomètres de Varsovie.

Sous le joug

De Londres : Un message de Kovno annonce que dans tous les endroits de Galicie qu'ils occupent, les bolcheviks imposent des enrôlements formés par tous les hommes de 18 à 60 ans.

Pour la Pologne

De Rome : Le pape a donné l'ordre à tous les représentants du Vatican à l'étranger d'entrer en contact avec les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités pour aviser aux moyens d'éviter la ruine de la Pologne.

Contre d'Annunzio

De Rome : Une dépêche annonce qu'un complot serait organisé à Belgrade contre d'Annunzio. Trois Croates auraient quitté la capitale serbe avec mandat de mort.

Doux régime

De Londres : Le Président du Conseil de guerre soviétique annonce officiellement que le nombre de condamnations à mort et d'exécutions capitales en Russie du 2 mai au 26 juin est de 600.

En Irlande

De Londres : Les attentats continuent en Irlande. Le lord-maire de Cork a déclaré que la seule solution pour l'Irlande était de la reconnaître comme république indépendante.

Une conférence à Lausanne

De Rome : La rencontre de M. Giolitti avec Lloyd George aurait lieu le 19 août à Lausanne. M. Millerand y assisterait.

Paris, 13 h. 44.

Conseil des Ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet au Ministère des finances sous la présidence de M. Millerand.

Le Président du Conseil a exposé à ses collègues la situation des affaires extérieures.

M. Maginot a saisi le Conseil des moyens destinés à accélérer la liquidation des rappels des arriérés pour les grands mutilés.

Le Conseil s'est ensuite entretenu de la question concernant la viticulture française.

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

Polonais et Russes

De Paris : La délégation polonaise qui s'était rendue en Russie pour recevoir les Soviets, s'est trouvée en présence d'une demande de discussion immédiate des conditions de paix.

Les plénipotentiaires polonais firent remarquer aux délégués russes qu'ils avaient pouvoirs pour discuter l'armistice et non la paix.

Devant le refus des Russes, les délégués polonais sont repartis le 2 août pour Varsovie.

En Pologne

De Varsovie : La situation des armées polonaises reste inquiétante.

Brest-Litovsk serait menacé et il est possible que la ville serait occupée actuellement par les armées rouges.

VENTE

Mille comportes neuves chêne
TOUTES FUTAILLES
TOUTES QUANTITÉS
Détail
Paul GINOULHAC
19-20, boulevard Bonrepos, 19-20

GRANDE
TONNELLERIE
OULOUSE
Ancien gendarme retraité, homme actif et énergique, est demandé pour remplir les fonctions de garde-chasse, dans une propriété de 50 hectares. — Sérieuses références exigées. — Pour plus amples renseignements et conditions, écrire ou se présenter à M. Lacarelle, château de Grimard, par Puy-l'Évêque (Lot).

A vendre Etude d'huissier, dans ville 15.000 hab., chef-lieu de département, Cour d'agen.
S'adresser à M. DELFAU à Lauzès (Lot).

Voitures, landaux pour enfants
Pièces et caoutchoucs de rechange
Prix très avantageux
Vélos homme et dame
de marque et sans marque
PRIX MODERES
BESSAC — Cycles — CAHORS

ARTICLES POUR BAZARS
Marchands Forains, etc.
A. CORBIER, La Valette
Saint-Chamond (Loire)

FOULOIRS PRESSEURS A VENDANGE
Broyeurs de pommes
tous modèles
Etablissement J. YLLARTIN & C^{ie}
Machines Agricoles & Industrielles
39, Boulevard de Strasbourg, TOULOUSE
les seuls ayant prévu des conditions spéciales pour la vente à leur clientèle.

Représentants bien introduits dans Usine métallurgique pour placement Machines Outils et fournitures industrielles commandés C^{ie} Manufacturiers Seine-et-Oise, 69, Rue d'Amsterdam, PARIS.

Fils en acier extra-doux, recuits pour Ligatures, de 2,2 mm (no 14). Quantités importantes disponibles, prix modérés. Aug. HEINTZ, 30, Bd Henri IV, PARIS.

ETUDE
DE
M^r René BILLIÈRES
AVOUÉ A CAHORS

EXTRAIT
d'un jugement de divorce
D'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors le vingt-neuf novembre mil neuf cent dix-neuf, aujourd'hui définitif,
Il appert que le divorce a été prononcé :
Entre la dame Jeanne RAYNAL, sans profession, épouse du sieur Antoine-Etienne MALBY, ancien cantonnier, demeurant à Castelnaud-Montriat, et ledit Antoine-Etienne MALBY, au profit du mari et aux torts et griefs exclusifs de la femme qui a été condamnée aux dépens.
Cahors, le vingt-neuf juillet mil neuf cent vingt.
Pour extrait certifié conforme.
Signé : R. BILLIÈRES, avoué.
ASSISTANCE JUDICIAIRE
(Décision du 10 octobre 1913)

Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : B. ALIBERT.

Marché de La Villette

2 Août 1920

ESPECES	ENTRÉES	RENOU	PRIX PAR 1/2 KIL.		
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	6.313	620	4,00	3,50	3,00
Vaches...	2.398	3.000	4,75	4,50	4,00
Taureaux...	11.686		4,75	4,50	4,25
Moutons...	1.100		7,80	7,60	7,50
Porcs...					

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 2 août 1920.

Le marché, malgré le manque d'indications du Stock-Exchange qui est fermé, fait preuve d'une fermeté remarquable. Le groupe russe est particulièrement favorisé sur le bruit, non confirmé, d'ailleurs, que l'armistice entre la Pologne et la Russie était signé.

Les changes sont soutenus et nos rentes françaises sont fermes 3 0/0 58,75, 5 0/0 87,50 ex-coupon, 5 0/0 amortissable 102,25, Crédit National 491 l'ancien, 488 le nouveau.

Banques calmes, Paris 1.645, Union Parisienne 1.271, Lyonnois 1.650, Transatlantique 450, Chargeurs 1.345, Maritime et Commerciale de France 1.340, Maritime Française 732, Maritime du Pacifique 690, Industrielles russes en reprise, Naphtes 550, Bakou 3.950, Liarsoff 590, Platine 770, North Caucasian 92, Cuprifères calmes, Rio 1.830, Tanganyika 108.

Pétrolières résistantes, Eagle 341, Shell 350, Royal Dutch 29.100, Caoutchoutières mieux, Financières 288, Malacca 218.

Diamantifères en reprise sur les indications plus favorables concernant le marché des pierres, de Beers 992 et 986, Jagersfontein 205.

Mines d'or fermes. Crown mines 136 Goldfields 77,25, Rand mines 151,50,

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

La neige sur les pas

DE
Henry BORDEAUX
De l'Académie Française

II

Ils firent quelques pas côte à côte dans l'allée de châtaigniers. Entre les branches, et bien qu'elles fussent épaisses, apparaissait, d'un arbre à l'autre, comme des croisées ouvertes, le lac bleu, d'un bleu presque blanc, le lac bleu, si frais, si doux d'un bleu nuptial, si frais, si doux d'un regard. Par instants des frissons couraient à sa surface, comme pour attester sa vie, et ces points scintillaient de lumière. Le saut d'un poisson avide de happer un insecte se remarquait à un soudain éclat d'escalabouche. Les voiles latines des barques de Meillerie laissaient aussi un sillon de clarté. Ce paysage sans ombre, cette jeune fille inconnue et triste, mais si facile à égarer et si prompt à l'espérance, cette maison accueillante au fond des arbres et qui, même close, garderait son air d'indulgente aïeule, tout cela s'harmonisait si heureusement qu'il crut entendre son inquiétude accoutumée tomber à terre, comme une feuille déjà desséchée avant l'automne. Il se sentait

si loin de Paris, de ses fièvres, de ses femmes. Le bonheur avait peut-être ce visage.

— Au revoir, mademoiselle.

— Adieu, monsieur.

Et la claire-voie qui bornait le petit domaine se referma sur lui. Mais il savait obscurément qu'on l'attendrait...

Sur ce rappel de ses fiançailles où il était surpris de retrouver un charme craintif, comme un convalescent renoué timidement avec la vie après une maladie qui l'a mené au bord du tombeau, il constata que le jour se levait. Le train ahant péniblement à la montée du Jura. Et derrière des rideaux de sapins, des jets d'or rouge annonçaient le soleil.

Comme cette nuit, remplie d'elle, lui avait paru brève ! Pourquoi, dans le cours du trajet, sa pensée vagabonde, mal retenue par une volonté à demi sommeillante, l'avait-elle entraîné au delà des étroites limites où il la cloîtrait depuis la trahison comme en un parc dévasté ? Tout à l'heure, après Vallorbe et la frontière suisse, quand le lac Léman surgissait, — son lac, — il chercherait, sur l'autre rive, parmi les châtaigniers, l'emplacement de la vieille maison qui de sa tendresse mutilée avait vu le premier témoignage. Il ne l'avait pas bouleversée ni réparée, comme il en avait fait la menace, et même il n'y était revenu qu'une seule fois, avec Thérèse, pour les derniers moments et les obsèques de Mme de Rodange, décédée peu après

leur mariage. Comment trouver le temps d'y revenir ? Tant de villégiatures plus agréables, dans les plus beaux lieux de la terre, les attirerait. Peut-être oui, peut-être Thérèse chassée y était-elle retournée avec « lui » ? Alors, pourquoi évoquer ces souvenirs de fiançailles ? Comme tous les autres qu'elle lui avait laissés, ils étaient pareils à des fleurs fanées, à des fleurs empoisonnées.

Et pourtant, il avait comblé cette petite fille que le sort réduisait à rien. Pour elle il avait achevé de construire ce merveilleux hôtel de la rue de Franqueville, tout percé de fenêtres, tout baigné de verdure décoratives de la Murette, et d'un si pur dessin. Sa jeunesse captive, il l'avait libérée, redressée, lancée à la poursuite du plaisir. Véritablement il l'avait accablée de bienfaits. Il la voulait radieuse, triomphante, et pour y parvenir il n'avait rien négligé. Son seul étonnement était qu'elle n'en fût pas plus émue et plus fière. Tant d'années, et jusqu'à la dernière, elle avait cependant montré le plus complet abandon à sa direction, ainsi qu'il l'attendait d'elle. Soudain et fausse comme une esclave, elle préparait ses perditions. La lac souriait au matin. Il s'orienta sur la droite d'Evian qui, de l'autre côté, dormait au bord de l'eau, atteignant du regard le coteau de Publiser. C'était là...

Brusquement cette vision disparut. Le train entra en gare de Lausanne.

III

Le rapide du Simplon ne s'arrêta à Lausanne que dix minutes à peine. Marc Romanay frappa à la porte du compartiment où dormait Juliette, et Mme Archer, déjà prête, vint ouvrir.

— Mademoiselle repose encore, expliqua-t-elle à mi-voix.

Bien. Vous avez le temps. Mais peut-être ne faut-il pas trop tarder à la réveiller. Dans une heure nous arriverons à Martigny.

Ses instructions données, il descendit sur le quai. De rares voyageurs, en longs cache-poussière et la casquette rabattue sur les yeux, l'avaient précédé et faisaient les cent pas, le long du train, pour se dégarer les jambes et respirer l'air matin. Un marchand poussait devant lui sa petite voiture chargée de boissons, de fruits, de sandwiches, et aussi de livres et de journaux. De-ci de-là, par un vasistas qui s'ouvrait et laissait voir un visage de femme à demi décoiffée, il passait un bol de café au lait.

— Des journaux suisses ? demanda Marc pour s'occuper.

On lui tendit « La Suisse », de Genève. Puis il se hâta de regagner son wagon, pour chassé par un employé qui criait : « En voiture ! »

Jusqu'à Villeneuve, voisine de l'embouchure du Rhône, la voie ferrée domine le lac Léman. Des vignobles, des villas que des jardins entourent, et enfin cette série de stations rapprochées qui semblent entrer les unes dans les autres comme

des bijoux incrustés. Vevey, Clarens, Montreux, Territet, la séparent du rivage. Les premiers rayons du soleil jouaient sur les façades blanches des maisons, dorant la grève, caressaient les eaux. Mais, de l'autre côté, les pentes des Alpes de Savoie demeuraient encore à l'ombre. Des brumes qui se désagrégeaient traînaient autour des sommets comme des voiles de gaze mal retenus que le vent écarte. Et la Dent du Midi aux sept pointes apparut.

Ce spectacle de calme rafraîchissant, après l'interminable nuit, ne parvenait pas à distraire Marc Romanay. Longtemps, il avait continué de chercher en arrière, sur le coteau de Publiser, le vieux toit rustique trop éloigné et trop enfoncé dans la verdure pour qu'il pût le découvrir. Là s'était préparé, un jour d'été pareil à celui-ci, le malheur de sa destinée.

Sur tout ce paysage de montagnes, élargi autour du lac, et qui se resserrait tout à l'heure, brusquement, dès que l'on entrerait dans la vallée du Rhône, il jetait des regards hostiles. Le même voyage, il l'avait accompli un an auparavant. Thérèse en faisait partie. On allait plus loin, jusqu'à Viège, prendre le petit chemin de fer qui conduit à Zermatt, et monter de là à Rifflalp. Le médecin, un peu inquiet des Jones pâles de Juliette, conseilla un air vif et salubre. Le soir, en famille, quand il n'y avait pas d'obligations mondaines, on mesurait, on comparait les offres des guides. Il proposait le Tyrol, elle la

Savoie. L'hôtel de Rifflalp, à deux mille mètres d'altitude, avec son confort, son exposition au midi, ses promenades, ses forêts de mélèzes et de pins d'Autriche, avait triomphé, malgré la banalité d'une installation en Suisse. Quel souvenir que l'arrivée ! du Weishorn au Cervin, toutes ces sirènes de neige, se dressant au-dessus des mers de glace, et rosières par le soleil couchant ! Juliette, enflammée, avait battu des mains. Sur le seuil — la cloche ayant déjà sonné — les Norans, en tenue de soirée, dévisageaient les nouveaux venus et, en les apercevant, avaient paru surpris et joyeux de ce hasard qui leur amenait des compatriotes.

André Norans, il l'avait rencontré à Rome, la dernière année qu'il avait passée à la Villa Médicis. André Norans plus jeune que lui, prompt aux engouements comme aux déceptions, tantôt ardent à vivre, presque trop ardent, et tantôt las, amateur de peinture, de sculpture, de musique, de sports aussi, amateur en tout, caractère changeant, contrasté, aux élans rapides, aux dépressions profondes, hardi et délicat ensemble, si gai, par accès, dans les alberges de Frascati et de Tivoli, et d'autres fois accablé, chargé d'ennui, doué de trop de fantaisie pour ne pas divertir ses compagnons, et trop irrégulier pour ne pas égarer ceux qui, se refusant à gaspiller la vie, tâchent à l'ordonner et parfois la durcissent et l'étouffent. Ainsi, André Norans l'attirait et l'éloignait alors tour à tour.

(A suivre)